



Dénomination : BCBG

N° Gestion : 1997B00671 - N° Identification : 411442767

Dépôt N° : 8877 du 31/08/2009

Acte N° : 3/4 DECLARATION DE CONFORMITE (le 30/06/2009)

Séparateur Geide édité le 31/08/2009

Paramètre 1 : Greffe

7802

Paramètre 2 : Numéro de gestion

1997B00671

Paramètre 3 : Type de document

ACTES

Paramètre 4 : Millésime

2009

Paramètre 5 : Référence document

88773

Paramètre 6 : Nombre de pages

0

Paramètre 7 : Mode de copie

Avec écrasement

GROUPE BLANCHART
Société à responsabilité limitée
au capital de 47 235 euros
Siège social : 15, Avenue George Pompidou
95120 ERMONT
411 442 767 RCS PONTOISE

&

BC&BG
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 28-30 Avenue de Paris
95230 SOISY / MONTMORENCY
504 825 241 RCS PONTOISE

DECLARATION DE CONFORMITE ET DE REGULARITE

LES SOCIETES SOUSSIGNEES :

- **La société BC&BG** société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, dont le siège social est 28-30 avenue de Paris 95230 SOISY/MONTMORENCY immatriculée sous le N° R.C.S. PONTOISE 504.825.241.

Représentée par Monsieur Guy BLANCHARD Gérant,

- **La société GROUPE BLANCHART (anciennement BCBG)** société à responsabilité limitée au capital de 47 235 €, dont le siège social est ERMONT (95120) 15 Rue du Général Decaen - Immatriculée sous le N° RCS PONTOISE 411.442 767.

Représentée par Monsieur Guy BLANCHARD Gérant,

déclarent, conformément à l'article L. 236-6 du code de Commerce, qu'il a été procédé à l'apport de la branche d'activité ayant pour objet la vente de prêt-à-porter enfant exploitée à SOISY SOUS MONTMORENCY (95230) - 28 Avenue de Paris sous enseigne OKAIDI, consenti par la société GROUPE BLANCHART (anciennement BCBG) au profit de la société BC&BG et, qu'à cet effet, les opérations suivantes ont été réalisées :

- Par décision en date du 15 septembre 2008, les associés de toutes les sociétés participant à l'opération ont décidé à l'unanimité de ne pas faire établir le rapport écrit sur les modalités de la scission mentionné aux I à III de l'article L 236-10 du Code de commerce.
- ♦ Sur requête et par ordonnance du 3 février 2009, Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de PONTOISE a désigné Monsieur François LECUYER, commissaire aux apports.
- ♦ L'assemblée générale de la société GROUPE BLANCHART (anciennement BCBG) réunie régulièrement le 25 mai 2009 et ayant délibéré aux conditions de validité prévues par la loi et les statuts, a approuvé, le projet d'apport partiel d'actif.
- ♦ L'associé unique de la société BC&BG a approuvé le 25 mai 2009 le projet d'apport partiel d'actif.
- ♦ Le projet d'apport partiel d'actif a été conclu et signé par les sociétés le 25 mai 2009.
- ♦ Un original a été déposé le 26 mai 2009 au greffe du tribunal de commerce de PONTOISE pour la société apporteuse et le 26 mai 2009 au greffe du tribunal de commerce de PONTOISE pour la société bénéficiaire.

Il a en outre fait l'objet d'un avis inséré le 29 mai 2009 dans L'ECHO REGIONAL pour le compte de la société apporteuse et pour le compte de la société bénéficiaire.

- ♦ Les documents prévus par la loi ont été mis à la disposition des associés au siège social des sociétés dans les délais légaux.

Les créanciers non obligataires des sociétés participantes ont eu la faculté de former opposition au projet d'apport partiel d'actif. Aucun d'entre eux n'a usé de ce droit.

- ♦ Le rapport du commissaire aux apports a été déposé au siège social dans les délais impartis, ainsi qu'au greffe du tribunal de commerce de PONTOISE le 19 juin 2009.
- ♦ L'assemblée générale extraordinaire de la société apporteuse réunie régulièrement le 30 juin 2009 et ayant délibéré aux conditions de quorum et de majorité a :
 - Approuvé le projet d'apport de la branche d'activité ayant pour objet la vente de prêt-à-porter enfant exploitée à SOISY SOUS MONTMORENCY (95230) - 28 Avenue de Paris sous enseigne OKAIDI, consenti par la société GROUPE BLANCHART (anciennement BCBG) au profit de la société BC&BG.
 - Approuvé toutes les conditions de l'opération et spécialement la rémunération et l'évaluation de l'apport,
 - Décidé l'opération.

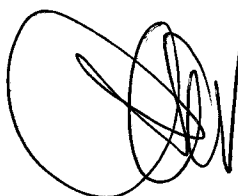
- ♦ L'associé unique de la société BC&BG le 30 juin 2009 et ayant délibéré aux conditions de quorum et de majorité a :
 - Approuvé le projet d'apport de la branche d'activité ayant pour objet la vente de prêt-à-porter enfant exploitée à SOISY SOUS MONTMORENCY (95230) - 28 Avenue de Paris sous enseigne OKAIDI, consenti par la société GROUPE BLANCHART (anciennement BCBG) au profit de la société BC&BG.
 - Approuvé toutes les conditions de l'opération et spécialement la rémunération et l'évaluation de l'apport,
 - Décidé l'opération et en conséquence l'augmentation de capital en résultant.
- ♦ L'avis de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire a été publié dans le journal d'annonces légales *LAGAZETTE DU VAL D'OISE* du *22 juillet 2009*

En conséquence des déclarations qui précèdent, les sociétés soussignées affirment que l'apport partiel d'actif consenti par la société GROUPE BLANCHART (anciennement BCBG) au profit de la société BC&BG a été réalisé conformément à la loi et aux règlements

- ♦ Avec deux originaux de la présente déclaration, sont déposés au greffe du tribunal de commerce de PONTOISE pour le compte de la société bénéficiaire :
 - Deux exemplaires du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 30 juin 2009.
 - Deux exemplaires des statuts mis à jour.
 - Un exemplaire du journal d'annonces légales du
- ♦ Avec deux copies de la présente déclaration, sont déposés au greffe du tribunal de commerce de PONTOISE pour le compte de la société apporteuse :
 - Deux exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2009

Fait en 4 exemplaires
A SOISY SOUS MONTMORENCY
Le *23 juillet 2009*

Pour la société BCBG
Guy BLANCHART



Pour la société BC&BG
Guy BLANCHART

